



ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

COMMUNIQUÉ

Destinataires: Tous les responsables scouts

Objet: Photocopie de manuels publiés par l'Association des Scouts du Canada

Ayant appris que certains groupes scouts photocopient des manuels entiers publiés par l'Association des Scouts du Canada sans en avoir reçu l'autorisation, nous rappelons que les publications de l'Association des Scouts du Canada sont protégées par la Loi canadienne sur le droit d'auteur. Cela signifie qu'il est interdit à quiconque de reproduire, en tout ou en partie, par photocopie ou par un autre moyen, une publication de l'ASC sans sa permission.

En plus d'être passible de poursuite, tout responsable scout qui contrevient à cette loi contrevient également au code des adultes dans le scoutisme, dont le comportement se doit d'être exemplaire et conforme à la loi.

Merci de votre coopération.

Marie-Josée Martel
Directrice générale

Le 6 décembre 2001